

## **Compte-rendu du Conseil municipal du 16 novembre 2012**

M. Michel PAGLIA est absent et donne procuration à M. Maurice MICOLON et M. Hervé ARQUILLERE à M. Georges SUZAN.

Le précédent compte-rendu de Conseil Municipal est adopté à l'unanimité (avec un point à corriger cependant : le prix de la tondeuse est de 1700 € et non 2700 €).

L'ordre du jour du conseil municipal est le suivant :

### **1. Délibérations :**

Travaux kiosque : 3 devis proposés :

- MERIGNEUX (zinguerie/menuiserie) = 10082,40 €
- Les toits de la Loire (idem + peintures plafond) = 21425,32 €
- SAS Acti Toits 42 (juste le toit, sans réparation = 10524 ,80 €

Choix du devis de MERIGNEUX, retenu mais quelques modifications de travaux sont à prévoir. La délibération définitive sera adoptée après la prise en compte de ces modifications.

Le choix des devis d'électricité est reporté au prochain Conseil.

Travaux Centre Bourg : Une réunion de la Commission d'Appel d'Offres concernant l'assainissement a eu lieu les 8 et 15 novembre 2012. 4 entreprises y ont répondu :

- SADE (note de 90/100), pour un montant de 266910 €
- TPDF (note de 82,97/100) pour 68 704 €
- EFFAGE (note de 59,76/100) pour 375902 €
- SMTP (note de 74,23/100) pour 82860 €

L'entreprise SADE est retenue à l'unanimité.

Dépôts sauvages d'ordures ménagères : Souhait de M. Le Maire de prendre un arrêté municipal concernant les dépôts sauvages d'ordures ménagères (comme sur la commune de Ste Agathe en Donzy) avec la mise en place d'une amende forfaitaire de 75 €. Adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention de « La Boule Bussiéroise » : Décision collective de la Commission ad-hoc comme suit : l'Association a fait l'effort de remplir le formulaire fourni mais il manque encore des informations importantes. Elle demande que les éléments lui soient transmis afin de pouvoir donner un avis au Conseil. Par ailleurs elle offre la possibilité qu'un membre de l'association puisse la rencontrer afin d'expliquer plus avant leur demande de subvention. De fait, la Commission est incapable de donner son opinion à ce jour. Point reporté au prochain Conseil.

Motion pour le maintien de la Banque de France à Roanne : 22 points de ce service public risquent la fermeture (à l'horizon 2020), pour réduire 1/3 des effectifs. Le dossier a été voté à l'unanimité des élus roannais et la même demande est faite aux communes du Roannais. Vote comme suit : 4 pour – 3 contre et 5 abstentions. Adoptée.

Décision modificative : à faire en fin d'année pour l'ajustement des comptes.

Madame la secrétaire de Mairie fait part au Conseil des ajustements budgétaires à réaliser sur l'année 2012.

Indemnités receveur municipal : Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour accorder le versement de ses indemnités, identiques à l'an passé. Adoptée à l'unanimité.

## 2. **Ordre du jour** :

Installation d'une caméra aux abords du musée : Obtention d'un devis de 1590 € pour la sécurisation du musée et de ses abords. Après un débat le Conseil municipal pense majoritairement qu'il n'est pas opportun de procéder à l'installation d'une caméra au musée. Cette question pourrait éventuellement être reposée si dans l'avenir des dégradations importantes et répétées se produisaient.

Sécurité aux abords de l'école : interpellation de M. Le Maire par rapport au stationnement devant l'école. Les gendarmes ont été appelés à prodiguer conseils et verbalisation si besoin. Un passage piéton serait à prévoir sur la route communale qui descend vers la Cipièrè.

Sécurité aux abords de la mairie : Proposition de faire tomber le mur et la barrière de la mairie (côté carrefour), afin de dégager la visibilité (ce qui sera une obligation par rapport à l'accessibilité handicapés pour 2015). A discuter en Commission voirie.

### 3. **Questions diverses** :

Vente de « l'ancienne poste » : après que tous les documents administratifs aient été transmis au service juridique du notaire, il apparaît que seul un bail de 6 ans est valable pour une personne morale. La vente sera possible en 2016 et non en 2013 comme prévu. La démarche est arrêtée de fait.

La remise des prix du concours de fleurissement aura lieu demain 17 novembre à Ste Colombe sur Gand.

L'arbre de Noël du personnel communal aura lieu le samedi 8 décembre.

Information d'une double page sur Bussièrès dans le Progrès le vendredi 23 novembre, avec une distribution gratuite dans toutes les boîtes la semaine d'après.

Rappel des vœux du maire le 4 janvier 2013 à 18h30.

Les autocars ne peuvent parfois pas entrer ou sortir de la Place Vaucanson à cause de stationnement devant « Le Désiré ». Une bande jaune sera placée à cet endroit.

Dans le cadre de la redevance incitative une question sera traitée quant à l'installation de containers dans les HLM.

**La date du prochain Conseil municipal a été fixée au vendredi 18 janvier 2013 à 20 heures.**